

Parcours

Bilan de compétence

POUR QUI ?

Pour tout salarié justifiant d'au moins cinq ans d'expérience.

PRÉ REQUIS

Toute personne souhaitant mener un travail de réflexion sur son parcours professionnel et ses perspectives en vue d'une mise en projet.

OBJECTIFS/DURÉE/FINANCEMENT

Objectif :

- Faire le point personnellement et professionnellement
- Définir ses priorités et valeurs
- Mieux se connaître pour mieux se gérer et offrir le meilleur de soi
- Définir et explorer un ou plusieurs projets de carrière
- Etre accompagné dans la phase de transition

Durée :

Un accompagnement de 24 heures dont 16 à 18 heures d'entretiens individuels en face à face et 8 heures de travail personnel, réparties sur 2 ou 4 mois en moyenne. Un suivi de 6 mois est réalisé après la fin du Bilan.

Financement :

Nous vous accompagnons dans la constitution de votre dossier de financement.

- Par l'employeur avec le plan de formation de votre entreprise.
- Par un CPF à l'initiative du salarié, dans le cadre du «Compte Personnel de Formation».
- Individuel.

ORGANISATION - MOYENS

Un accompagnement sur mesure pour votre bilan de compétences

Avec **COGITO**, un(e) consultant(e) professionnel(le), d'une méthode et d'outils, vous pouvez identifier et valoriser vos compétences professionnelles et personnelles, analyser vos aptitudes et motivations, dégager des pistes d'évolution et prendre des décisions. La conduite de nos bilans de compétences se fait à partir d'entretiens individuels et personnalisés.

C'est une démarche accompagnée en vue de maîtriser votre avenir professionnel tout en l'inscrivant dans la réalité socio-économique.

Organisation et moyen (présentiel et/ou distanciel)

COGITO est un organisme flexible et personnalisé sur l'organisation de votre bilan de compétences.

Le bilan de compétence réalisé à distance représente de nombreux avantages : pas de déplacements, gain de temps, facile à intégrer dans son emploi du temps,...

En réalisant votre Bilan de Compétences avec **COGITO**, vous bénéficierez des mêmes outils qu'en présentiel.

Nos formateurs sont formés et équipés pour échanger par visioconférence. Votre accompagnement peut être réalisé tout ou partiellement à distance : vous pouvez commencer à distance et terminer en présentiel si vous le souhaitez.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL CONFIDENTIEL ET PERSONNALISÉ

Le consentement du bénéficiaire

- Le bilan ne se réalise qu'avec le consentement du travailleur. **COGITO** s'assurera du volontariat du bénéficiaire.
- Une convention tripartite sera signée entre le bénéficiaire, l'organisme prestataire et, soit l'employeur soit l'organisme financeur.

Le secret professionnel

- Les informations demandées au bénéficiaire présenteront un lien direct et nécessaire avec l'objet du bilan. Les conseillers respecteront la vie privée du bénéficiaire lors des différentes phases.
- Les informations détenues par les opérateurs du bilan de compétences sont protégées par le secret professionnel.

Les résultats du bilan de compétences

- Le bénéficiaire du bilan de compétences est le seul destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Destruction des documents

- Les documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences seront aussitôt détruits sauf demande écrite du bénéficiaire (dans cette hypothèse ils ne pourront être gardés plus d'un an).

Le document de synthèse

- Ce document, élaboré pendant la phase de conclusion du bilan de compétences, est présenté au bénéficiaire au terme de cette phase.
- Le document de synthèse comportera uniquement les indications suivantes :
les circonstances du bilan de compétences (origine de la demande, conditions de réalisation de la prestation)
les compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées
le cas échéant les éléments constitutifs du projet professionnel et éventuellement du projet de formation du bénéficiaire et les principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet.
- Ce document sera soumis au bénéficiaire pour d'éventuelles observations

PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCE

Un accompagnement en 5 étapes :

- Présentation de la démarche et état des lieux
- Réalisation d'un Bilan personnel : talents, conditions de travail souhaitées, valeurs, besoins, ...
- Réalisation d'un Bilan professionnel : connaissances, compétences, ...
- Définition et exploration du/des projets professionnels
- Bilan et accompagnement de l'élaboration et la mise en place d'un plan d'actions

Une phase préliminaire :

Présentation de la structure

Présentation du parcours du consultant Information sur les conditions de déroulement du bilan de compétences ainsi que sur les méthodes mises en oeuvre

Une phase d'analyse des besoins :

5 entretiens

Validation des objectifs au regard des attentes

Analyse du parcours professionnel

Après ce temps nécessaire pour bien définir le cadre,

la phase d'investigation démarre :

> Identification des compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, des connaissances générales, des potentiels et des désirs

> Analyse des motivations et intérêts professionnels et personnels > Passation d'un test de personnalité ou d'inventaire des intérêts professionnels

> Identification des éléments déclencheurs du processus de changement dans lequel la personne s'inscrit

> Repérage des éléments de son expérience transférables aux nouvelles situations professionnelles envisagées

La phase de conclusion :

4 entretiens

Réalisation d'un travail de recherche et analyse du marché de l'emploi et repérer des opportunités internes et externes

Identification des principales étapes de la mise en oeuvre du plan d'action de ce projet

Remise de Synthèse écrite + entretien de suivi à 6 mois